

### Guide pour l'établissement d'une évaluation simplifiée des incidences

Explicatif, page 1/4

V2 27 février 2015

#### Pourquoi ce guide?

En réponse aux dispositions réglementaires de l'article L.414-4 du code de l'environnement, l'évaluation des incidences « Natura 2000 » permet au porteur de projet<sup>1</sup> de s'interroger, en première analyse, sur les incidences potentielles que les conditions de réalisation de son projet ou le déroulement de son activité sont susceptibles d'entraîner sur le ou les sites Natura 2000<sup>2</sup> au regard des enjeux ayant conduit à la désignation de la zone à préserver.

Ainsi, le guide joint propose une méthode et un formulaire aux porteurs de projets amenés à produire l'évaluation simplifiée des incidences prévue pour une activité permettant de conclure rapidement à l'absence d'impact significatif sur les milieux naturels et les espèces du ou des sites Natura 2000, et ce, sans expertise, ni investigations environnementales approfondies. Il a été conçu pour répondre aux dispositions réglementaires prévoyant qu'une évaluation des incidences comprend dans tous les cas<sup>3</sup>:

- une présentation simplifiée du projet ou de l'activité accompagnée des cartes ou des plans de situation détaillés,
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il y a, ou non, susceptibilité d'une incidence.

Cet exposé liste les sites Natura 2000 qui pourraient être affectés, compte tenu :

- de la nature et de l'importance du projet ou de l'activité,
- de leur localisation par rapport aux sites Natura 2000,
- de la topographie, de l'hydrographie et du fonctionnement des écosystèmes concernés,
- des caractéristiques des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

#### Toutefois, ce guide ne concerne pas :

- les dossiers soumis à étude d'impact, à autorisation ou déclaration loi sur l'eau, ou à évaluation environnementale ; dans ces cas, le rapport environnemental présente les pièces et développements complémentaires satisfaisant aux dispositions réglementaires correspondantes, dont celles liées à Natura 2000 ;
- les dossiers pour lesquels le porteur de projet ou l'organisateur s'inscrivent, a priori, dans l'hypothèse<sup>4</sup> où au moins un site Natura 2000 est susceptible d'être impacté; une évaluation des incidences plus élaborée est alors produite.

En définitive, sur la base des informations qu'il a renseignées et des arguments qu'il développe, c'est au porteur de projet, et sous sa seule responsabilité, qu'il revient de conclure sur la probabilité d'incidence :

- ⇒ si l'absence de toute probabilité d'incidence sur Natura 2000 est avérée et reconnue par le service instructeur, la procédure est close et conduit à ne pas s'opposer au projet au titre de Natura 2000 ;
- dans le cas contraire, la démarche se poursuit et prend la forme d'une évaluation des incidences complète, pour laquelle il est recommandé de faire appel à des personnes compétentes.

#### Comment utiliser ce guide?

Le présent guide fonctionne à la carte : suivant la nature du projet et sa localisation, différents feuillets et fiches sont proposés. Cela n'exclut pas qu'il puisse être nécessaire de compléter ces éléments à l'initiative du porteur de projet ou sur la demande du service instructeur. Ces feuillets et éléments de complétude sont réunis en un seul document qui constitue l'évaluation simplifiée. Le porteur de projet pourra utiliser la liste des pièces du présent guide (cf. page 3/3 ci-après) pour définir et accéder aux feuillets et fiches appropriés.

#### A qui adresser l'évaluation des incidences Natura 2000 ?

Si le projet est visé par l'une des listes prévues par le point III de l'article L 414-4 du code de l'environnement<sup>5</sup> ce dossier constitue une pièce à part entière de la demande d'autorisation ou d'approbation, ou de la déclaration ; l'autorité administrative et le circuit d'instruction sont inchangés.

Dans certains cas, et dans les conditions détaillées en annexe, l'autorité compétente peut s'opposer au projet au titre de Natura 2000.

<sup>1</sup> Suivant le cas, la personne publique responsable pour l'élaboration d'un document de planification, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour un programme, un projet ou une intervention, ou l'organisateur pour une manifestation sportive, culturelle, ...

<sup>2</sup> Au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement.

<sup>3</sup> Article R414-21 et point I de l'article R414-23 du code de l'environnement, version en vigueur au 12 avril 2010.

<sup>4</sup> Point II de l'article R414-23 du code de l'environnement, version en vigueur au 12 avril 2010.

<sup>5</sup> Liste nationale de l'article R 414-19 du code environnement ou 1ère liste locale fixée par arrêté préfectoral n° 2011-08020 du 21 mars 2011.

#### NATURA 2000 DANS LE HAUT-RHIN

Explicatif, page 2/4

### Guide pour l'établissement d'une évaluation simplifiée des incidences

#### Où trouver de l'information sur Natura 2000?

De nombreux outils et guides sont disponibles pour aider les porteurs de projet à rédiger une évaluation des incidences Natura 2000 ; les principaux ont été répertoriés ci-dessous.

### LE DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 (DOCOB) : un outil précieux pour évaluer les incidences

Pour chaque site Natura 2000, ce document est élaboré par un « opérateur », puis mis en œuvre par un « animateur ».

#### Il a pour objet:

- de faire un diagnostic environnemental et socio-économique du territoire couvert par le site,
- d'en déduire quels sont les enjeux de conservation du site et d'en fixer des objectifs de gestion,
- de proposer les modes de gestion et les outils de préservation appropriés.

C'est un document public, approuvé par le préfet. Il n'est pas opposable aux tiers : les actions et la gestion préconisées se font sur la base du volontariat avec le soutien financier de l'État et de l'Europe. Il apporte un éclairage précieux sur la richesse environnementale et la sensibilité du site.

En cas de difficulté, les animateurs des sites Natura 2000 ou le service administratif habituellement compétent dans le domaine concerné, les organismes tels que des syndicats professionnels ou des fédérations sportives peuvent apporter un appui technique adapté.

#### Informations générales sur Natura 2000

- Portail Natura 2000 du Ministère de l'Ecologie
- Site internet de la DREAL Alsace (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Brochure nationale « Le réseau Natura 2000 en France »
- Brochure régionale sur Natura 2000 et l'évaluation des incidences

#### Se documenter sur l'évaluation des incidences Natura 2000

- Ressources réglementaires départementales, nationales et communautaires
- Brochure « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »
- Brochure « Évaluer, dialoguer, préserver »
- Guides méthodologiques publiés par le ministère en charge de l'écologie
- Guides publiés par la Commission Européenne

#### Connaître les sites Natura 2000 et leurs objectifs de conservation

Consultables en ligne sur le site de la DREAL Alsace :

- Fiches et documents des sites en Alsace
- Liste des animateurs des sites en Alsace

#### Accéder aux ressources en ligne pour constituer son dossier

- Outil cartographique régional en ligne CARMEN (site de la DREAL Alsace)
- Données sur les habitats et les espèces sur le site de l'Institut National pour la Protection de la Nature



Explicatif, page 3/4

### Guide pour l'établissement d'une évaluation simplifiée des incidences

## Liste des pièces constituant l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000

#### **Comment utiliser ce document ?**

- 1. Complétez les feuillets A et B;
- 2. Sélectionnez et complétez la fiche (E à H) qui caractérise votre activité ;
- 3. Complétez le feuillet Z qui constitue la conclusion de votre évaluation simplifiée des incidences ;
- 4. Joignez la présente « liste des pièces » aux feuillets et fiches complétés, ainsi que d'éventuels documents complémentaires, pour constituer l'évaluation simplifiée des incidences ;
- 5. Transmettez l'évaluation simplifiée des incidences au service instructeur avec la demande d'autorisation ou d'approbation, ou avec la déclaration.

<b>A</b> )	Feuillets à compléter quelle que soit l'activité :
	A – Présentation générale (page 1/14 du formulaire)
	B – Territoire concerné (page 3/14)
	Z – Conclusions de l'évaluation préliminaire (page 13/14)
B)	Eléments cartographiques à fournir :
	Cf. détail en page suivante (page 4/4)
C)	Fiche à compléter, suivant la nature de l'activité :
	E - Travaux, aménagements, interventions, constructions, installations (page 5/14)
	F – Manifestations sportives ou culturelles (page 7/14)
	G – Installation classée pour l'environnement (ICPE) soumise à déclaration (page 9/14)
	H – Retournement de prairie (page 11/14)
D)	<u>Pièces complémentaires à l'initiative du pétionnaire (à préciser)</u> :



Page 4/4

#### Eléments cartographiques et illustrations

Pour produire les cartes énumérées ci-dessous, il est recommandé d'utiliser <u>CARMEN</u> (cf. lien en bas de la page 2/4) qui permet d'éditer des cartes à souhait et d'y ajouter des points, lignes, surfaces et autres mentions.

A défaut, reporter manuellement sur des cartes ou photos aériennes les informations nécessaires.

Les cartes, photos et illustrations sont à transmettre imprimées en couleurs, avec une qualité de résolution adaptée permettant une lecture en détail.

#### 1. Carte de localisation par rapport au réseau Natura 2000 :

Les échelles indiquées ci-après sont données à titre indicatif ; il convient de les adapter à chaque situation et au format du papier (A3 ou A4), en veillant à atteindre les objectifs de visualisation formulés, pour couvrir tout le territoire concerné.

S'agissant de l'emprise du projet, il y a lieu de faire figurer précisément sur les cartes les sites d'intervention ou de fréquentation, tout type d'occupation temporaire ou définitive ainsi que les accès, y compris pour la phase chantier, concourant à la compréhension de l'activité et des interactions possibles avec le territoire.

Carte n°	Type de projet	Objectifs de visualisation	Échelle recommandée	Observations
C1	- situer le projet par rapport aux sites du réseau Natura 2000, - localiser le projet sur son territoire (type de couvert et de paysage, urbanisation, cours d'eau, continuité écologique,), - visualiser les zones naturelles répertoriées pour leur intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF), les zones protégées par arrêté préfectoral (APB) et les réserves naturelles voisines.		de 1/25.000 à 1/10.000	Fonds IGN de préférence
C2	Situés sur tout ou partie d'un site N2000 ou à moins de 1 km	<ul> <li>plan de situation détaillé du secteur d'emprise du projet,</li> <li>bien situer le projet par rapport aux informations du DOCOB.</li> </ul>	de 1/10.000 à 1/5.000	Fonds IGN ou photo aérienne
С3	Tous, le cas échéant - visualiser les lieux et orientations de prise de vue des photos (cf. chapitre cidessous).		de 1/5.000 à 1/2.000	Indiquer l'orientation par une flèche, mentionner le n° de la prise de vue

#### 2. Photographies et illustrations

Il peut être utile de fournir des photos ou illustrations permettant de bien percevoir les enjeux du territoire (photos des zones où auront lieu les travaux et interventions, état initial des espaces concernés, ...) ou pour étayer l'absence ou la réduction des impacts potentiels (matérialisation des mesures d'évitement d'impact ou de protection, plan des bâtiments, ...). Pour les manifestations sportives et culturelles en particulier, la présentation de photos des éditions précédentes peut permettre de mieux comprendre les modes et la qualité d'organisation (barrières, balisage, zones d'accueil du public, des concurrents, ...), ou de montrer l'évolution des terrains (avant, pendant, immédiatement après, plus tard...). Chaque photo ou illustration doit être numérotée et légendée sur une annexe qui sera jointe au dossier.



Page 1/14

### 

<sup>1</sup> Indiquer : MOD (maître d'ouvrage délégant), CO (co-organisateur), AMO (assistant à maître d'ouvrage), MOE (maîtrise d'œuvre ), INST (institutionnel), FIN (financeur ou sponsor) et/ou AUTRE (autre partenaire).

<sup>2</sup> Rayer les mentions inutiles.

<sup>3</sup> Budget total approximatif de l'ensemble des opérations liées ou associées à l'activité.

# Formulaire simplifié – feuillet A « **Présentation générale de l'activité** »

Commentaires et compléments libres



Formulaire simplifié – **feuillet B** « **Territoire concerné** »

Page 3/14

1.	1. Emprise directe <sup>4</sup> au sol									
	1.1. L'activité s'étend sur un(e) ou plusieurs communes/départements/régions <sup>5</sup>									
	1.2. Temps d'occupation <sup>6</sup> : au	ucun/nc <sup>7</sup> transitoire (< semaine)	temporaire (< 1an) permanent							
	1.3. Emprise directe totale au sol	l: $\square$ nc $\square$ < 100 m <sup>2</sup> $\square$ < 1 ha	< 3 ha < 10 ha > 10 ha							
2.	Emprise indirecte et interacti	ons avec l'environnement								
	Cocher les sources d'interaction p	otentielles de l'activité avec son enviroi	nnement :							
	Production de déchets	Rejets atmosphériques	Rejets aquatiques							
	Création de voies d'accès	Présence humaine accrue	Bruit ou vibrations							
	Tassement des sols	Modification des régimes d'écoule	ement des eaux ou de la topographie							
	Pollution lumineuse	Cloisonnement du territoire	Aménagements en cours d'eau							
	Drainage ou irrigation	Pollutions accidentelles	Autres perturbations:							
3.	Vocations et usages du territo	ire								
	3.1 Cocher les zonages présents	sur l'emprise de l'activité ou à proxin	nité (< 1 Km) ·							
	Réserve naturelle (RN)	APB <sup>8</sup>	Espace Naturel Sensible (ENS)							
		ZNIEFF II <sup>9</sup>								
	ZNIEFF I <sup>9</sup>		ZICO <sup>10</sup>							
	Zone humide remarquable	Site classé/inscrit	Autres:							
	3.2. Cocher les activités ou vocat	ions du territoire concerné par l'activ	ité (rayon de 1 Km) :							
	Agriculture – prairies, landes	Agriculture – labours	Forêts							
	Lacs, étangs, rivières	Parois rocheuses, cavités	Zone de loisirs							
	Espaces urbains	Zones industrielles, économiques,	artisanales ou commerciales							
	Parkings	Autres:								

#### 3.3. Identification des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 10 Km:

Code site	ZPS/ZSC	Nom du site	DOCOB rédigé <sup>5</sup>	Contact avec l'animateur <sup>5</sup>
			oui/non	oui/non
			oui/non	oui/non
			oui/non	oui/non

<sup>4</sup> Emplacement des bâtiments, circuits/parcours, surfaces travaillées...

<sup>5</sup> Rayer les mentions inutiles.

<sup>6</sup> Y compris dépôts, stockages et systèmes modulaires ou démontables.

Non concerné.

<sup>8</sup> Zone naturelle protégée par Arrêté préfectoral de Protection de Biotope.

<sup>9</sup> ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intrérêt Ecologique Faunistique et Floristique (de type I / de type II).

<sup>10</sup> Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux.

#### NATURA 2000 DANS LE HAUT-RHIN

## Formulaire simplifié – feuillet B « **Territoire concerné** »

Commentaires et compléments libres	
	· • • • • • •
	• • • • • •
	• • • • • • •
	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	· • • • • •
	• • • • • •
	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	· • • • • • •



Page 5/14

## Formulaire simplifié – **fiche E** « **Travaux, aménagements, constructions** »

1. Interventions sur le bâti existant e	et constructions						
1.1. Nature et conséquences des travau	ıx (plusieurs réponses possibles) :						
Travaux sur le bâti existant	Extension de l'existant Nouvelle emprise Démolition						
1.2. Les bâtiments existants offrent-ils							
1.3. Nature des activités dans les bâtin	nents nouveaux ou rénovés :						
2. Nature des travaux, y compris en	phase chantier						
2.1. Liste des travaux envisagés :							
Tranchées, décaissements	Remblais ou apports de matériaux (terres, gravats,) > 10 m <sup>3</sup>						
Nivellement	Aménagements paysagers > 100 m²						
Drainages	☐ Imperméabilisation > 100 m²						
Plantations ornementales	Travaux sur voirie existante Création de voiries/chemins/pisto						
Forages, sondages > 1pt/ha	Pose ou entretien de réseaux et canalisations enterrées						
Pose de clôtures	Pose ou entretien de réseaux aériens						
Défrichement	Franchissement de cours d'eau						
Travaux sur berges Travaux dans le lit d'un cours d'eau							
Construction	Autres, à préciser.						
2.2. Moyens et équipements employe	és :						
Petits engins < 3 tonnes	Engins > 3 tonnes Compresseur de chantier						
Groupe électrogène	Engins thermiques portatifs Toilettes de chantier						
Benne et container $> 3 \text{ m}^3$	Marteau pneumatique > 25 kg Concasseur, cribleur, broyeur						
Peintures, solvants > 100 kg	Constructions modulaires > 20 m <sup>2</sup>						
Autres:							
3. Effets à long terme de la phase ch	antier						
Après réalisation des travaux, conséquences à l'objectif même du chantier (constructions,	probables au bout de 2 ans sur les terrains, hors destructions définitives liées parkings,):						
Changement de végétation	Modification des propriétés des sols et sous-sols						
Artificialisation définitive	Moindre perméabilité à la faune						
Assèchement des sols	Nouvelle morphologie des berges et cours d'eau						
Création de zones soumises à c	des interventions régulières d'entretien						



Page 6/14

# Formulaire simplifié – fiche E « Travaux, aménagements, constructions »

Commentaires et compléments libres



Page 7/14

Formulaire si	mplifié – <b>fiche F</b>
« Manifestations s	portives ou culturelles»

Pour	comn	léter	ce fo	rmul	laire i	il.	convient	de	considérer	•
ı vui	comp	icici	cc ru	ııııuı	ian C i		COMVICIIC	ut	Constacte	•

- les lieux strictement destinés au déroulement de la manifestation (parcours, tribunes...),
- les espaces de concentration du public (spectateurs, campements, parkings...),
- les espaces liés aux aspects logistiques (parkings, restauration, secours, sanitaires...).

#### Qu'ils soient :

<ul> <li>spécifiquement dédiés à cette utilisation et donc prévus par les organisateurs,</li> <li>ou raisonnablement envisageables, notamment suite aux éditions précédentes.</li> </ul>							
1. Espaces concernés							
Voies ouvertes à la circulation motorisée      Chemins et dessertes privées ou dépourvues de balisage      Zones de terres labourées	la circulation r  Abords imméd sentiers et che	liats des voies,	(sention Prairie	aires habituellement fréquentés ers, circuits,) es et pelouses			
2. Nature et caractéristiques de la	manifestation						
Utilisation de véhicules terrestres motorisés  Matériel de sonorisation	Autres engins terrestres  Équipements of	le type scènes,	volan	s ou autres engins motorisés ts d'artifice			
Manifestation récurrente	nes > 100 m <sup>2</sup> nuration	Autres:					
3. Fréquentation par le public							
Estimation sur l'ensembl ou parcours du noml		Maximum/j	ournée	Cumulée sur toute la durée			
de participants/concurrents :							
de personnes mobilisées (organisation	n, sécurité) :						
de spectateurs/public :							
4. Moyens mis en œuvre afin de n	naîtriser le déroule	ment de la man	ifestation				
Balisage des secteurs sensibles	Restriction d'a	ccès (barrières)		ipation sur inscription en ore limité			
Canalisation du public (clôture et contrôle aux accès)	Déploiement de surveillance (c	le services de commissaires)	Parco	urs entièrement balisé			
Actions de sensibilisation (règlement, charte)	Gestion des ca de vidange)	imping-cars (aires		se en état (dépollution, emencement,)			
Autres:							



Page 8/14

# Formulaire simplifié — fiche F « Manifestations sportives ou culturelles»

Commentaires et compléments libres



Page 9/14

# Formulaire simplifié – **fiche G** « **ICPE soumise à déclaration** »

1. Objet de la déclaration ICPE ?				
Régularisation Augmentation de capacité/puissance d'u Remplacement d'une installation par un Autre modification d'une installation exi Nouvel équipement	équip	ement		
2. Qu'est-ce que cela va changer concrèter	ment ?	?		
	=	+	-	Commentaires
Rejets aériens (gaz, poussières)				
Rejets dans le milieu aquatique				
Épandage ou autre type de rejet				
Émissions sonores et vibrations				
Utilisation de substances polluantes				
Autre:				
Légende : = pas d'évolution prévisible, + augmentation	n, - rédi	uction p	roba	ble.
3. Où se situe(ra) l'installation ?				
5. Ou se situe(1a) i instanation :				
A l'intérieur d'un bâtiment existant				
A l'intérieur d'un nouveau bâtiment (con	structi	ion en	cou	ırs ou prévue)
Dans un bâtiment normalement clos				
A l'extérieur de tout bâtiment				
4. Chantier lié à l'installation				
Nécessite une intervention sur des terrai	ns nor	n artifi	cial	isés (forêt, prairie, cours d'eau, fossés,)
Nécessite l'abattage d'arbres, de haies ou	ı de bo	osquet	S	Défrichement prévu
Nécessite de creuser des tranchées sur d	es terr	ains n	on a	artificiels
Autres interventions en phase chantier :				
5. Mesures prises pour atténuer l'impact s	sur l'e	nviro	nne	ment
		•••••		
			••••	



Page 10/14

## Formulaire simplifié – fiche G « ICPE soumise à déclaration »

Commentaires et compléments libres



Page 11/14

### Formulaire simplifié – **fiche H** « **Retournement de prairie** »

1. Motivation du retournement de prairie
Demande de modification de votre référence "herbe" auprès du Service agricole de la DDT  Cessation d'activité laitière Installation en tant que "jeune agriculteur"  Agriculteur en difficulté Boisement  Autre :
2. Caractéristiques de l'exploitation
Vaches laitières¹
3. Le projet de retournement concerne :
ha de surface en estive
4. Autres travaux liés au retournement
Destruction de haies m long x m large / de bosquet m long x m et/ou abattage de arbres  Remblaiement et/ou busage de cours d'eau, fossés sur m et/ou destruction de mare m²  Travaux de drainage par création de fossés m ou pose de drains ml  Travaux de terrassement : nivellement, suppression de talus, ou autre à préciser ha  Destruction de murets en pierres sèches ou de pierriers : m long x m  Autres interventions éventuelles

5. Mesures prises pour préserver l'environnement, pendant la réalisation des travaux et postérieurement



Page 12/14

Formulaire simplifié – fiche H « **Retournement de prairie** »

Commentaires et compléments libres
Commentantes et complements nortes

#### NATURA 2000 DANS LE HAUT-RHIN

### Formulaire simplifié – **feuillet Z** « **Conclusions** »

Il est rappelé qu'il est de la seule responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. Le présent formulaire s'inscrit dans le cas de l'évaluation simplifiée prévue par l'article R 414-21 du code de l'environnement; il vise à répondre au point 2° du I de l'article R 414-23 du même code. Il s'agit donc d'exposer ici sommairement les raisons pour lesquelles le projet est, ou non, susceptible d'avoir une incidence sur le/les sites Natura 2000, en prenant en compte tous les aspects abordés au travers des autres feuillets ou fiches retenus. Le porteur de projet peut compléter son évaluation des incidences sur papier libre s'il le juge utile à la justification des raisons et arguments développés.

Le p	projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?
$\rightarrow$	NON:
	Préciser ci-après les raisons pour lesquelles toute incidence sur le/les sites Natura 2000 peut être écartée :
	Le porteur de projet joint l'ensemble des pièces constituant l'évaluation des incidences Natura 2000 au dossier d'autorisation ou à la déclaration. Sous réserve de la complétude du dossier, si le service instructeur confirme l'absence d'incidence probable sur Natura 2000, la procédure d'évaluation des incidences est close et ne conduit pas à une opposition au titre de Natura 2000.
$\rightarrow$	OUI:

- 1. Le porteur de projet recherche à son niveau toute solution alternative pour supprimer tout impact significatif, soit en revoyant la conception de son projet, soit en prenant toute mesure permettant d'éviter ou de supprimer la probabilité d'incidence.
- 2. En l'absence d'alternatives, au vu de l'impact identifié, le porteur de projet :
  - précise les sites Natura 2000 concernés, conformément au 2° du I de l'article R414-23 précité,
  - complète l'évaluation des incidences par l'analyse prévue par le II de ce même article, en faisant appel à des organismes compétents si besoin (associations ou bureaux d'étude);

#### $\rightarrow$ Dans des cas simples :

si le modèle de l'évaluation simplifiée proposé par ce guide reste pertinent : le porteur de projet transmet un dossier composé de l'évaluation simplifiée, complété par un rapport détaillé relatif aux seuls aspects liés à l'incidence probable ;

#### $\rightarrow$ Dans les cas complexes :

qui dépassent les cas couverts par le présent formulaire, un dossier complet est rédigé ; il répondra à toutes les exigences de forme de l'évaluation des incidences Natura 2000 (article R414-23) et remplacera le présent document pour transmision au service instructeur.

Fait à , le *Cachet, nom et signature* 



Page 14/14

### « Conclusions »

Commentaires et compléments libres